

BPJEPS

MAPST – AVB&DA

ATELIER CHANTIER D'INSERTION SPORT

SOMMAIRE

1

Le Chantier d'Insertion : cadre des formations en alternance.

2

Présentation des formations du BPJEPS MAPST et du BPJEPS AVB&DA.

3

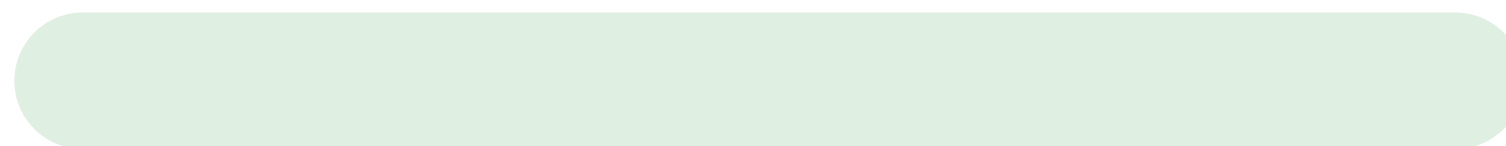
L'entrée en formation.

4

Les formations proprement dites.

1.

Le Chantier d'Insertion : cadre des formations en alternance



LE CHANTIER D'INSERTION DU CDVOLLEY 92

- Dispositif **porté par le CDVolley 92** depuis 17 ans
- **Rôle** : lever les freins à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion.
- S'adresse à **des publics en difficulté d'insertion professionnelle** : Demandeurs d'Emploi relevant de l'IAE, bénéficiaires du RSA socle, habitants des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV), jeunes de moins de 26 ans, pas ou très peu diplômés (Niveau III ou infra).



LE CHANTIER D'INSERTION DU CDVOLLEY 92

Objectifs :

- **Se (re)mettre en situation de travail** (signature d'un contrat de travail (CDD d'Insertion, 30h) avec le CDVB 92 = employeur pendant la durée du Chantier d'Insertion).
- **Se former à un métier en tension** (Éducateur sportif).
- **Obtenir un diplôme** (BPJEPS MAPST et BPJEPS AVB&DA). Coût de la formation en alternance pris en charge par le CDVolley92 (gratuit candidat ACI).

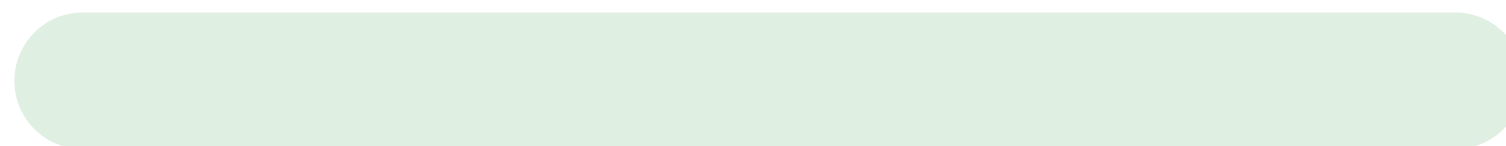
+ 317

Personnes ont intégré l'Atelier Chantier
d'Insertion du CDVolley92 depuis 2009.



2.

Présentation du BPJEPS MAPST et du BPJEPS AVB&DA



L'IFSVB en chiffre

317

Stagiaires sont passés par les formations habilitées de l'IFSVB, dont 90% ont été diplômés

24

Stagiaires sont actuellement en formation

66,5%

Taux d'insertion professionnelle

85%

Taux de réussite du BPJEPS APT sur les 4 dernières années

97%

Taux de réussite du BPJEPS VB&DA sur les 4 dernières années

+317

Personnes ont intégré l'Atelier Chantier d'Insertion du CDVolley92 depuis 2009.

LE BPJEPS MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS

Code RNCP : 40480 Certifié par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Date de publication de la fiche : 01-12-2024.

Le titulaire du diplôme RNCP 40480 peut encadrer en autonomie des Activités Physiques et Sportives contre rémunération. Ces activités visent :

- **Le développement et le maintien** des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être ;
- **La découverte, la sensibilisation et l'initiation** à des activités physiques ou sportives diversifiées, accessibles à tous les publics ;
- **La communication** sur les actions mises en place par la structure ;
- **La participation** au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous ;
- **L'éducation** à la citoyenneté à travers la pratique sportive ;
- **Le respect** de l'environnement, inscrit dans une démarche de développement durable.

LE BPJEPS MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVE POUR TOUS

Code RNCP : 40480 Certifié par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Date de publication de la fiche : 01/12/2024.

Compétences du titulaire du BPJEPS MAPST :

- **Encadrer** tout public dans tout lieu et toute structure;
- **Mettre en œuvre** un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure;
- **Concevoir** une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Multi Activités Physiques ou sportive pour Tous »;
- **Mobiliser** les techniques de la mention « Multi Activités Physiques ou sportive pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage;

LE BPJEPS ACTIVITÉS DU VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Code RNCP : 40481 Certifié par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Date de publication de la fiche : 17/02/2025

La possession du diplôme confère à son titulaire **les compétences suivantes** qu'il assure en autonomie pédagogique :

- **La conception, la mise en œuvre et la supervision** de projets d'animation dans le cadre d'une structure du sport ou de l'animation, adaptés aux besoins des publics et du territoire ;
- **L'information, la mobilisation et la valorisation** des publics autour des activités sportives proposées, en adaptant la communication aux objectifs, outils et cibles visés ;
- **La conception de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage** des activités du volley-ball et des disciplines associées, en cohérence avec les projets de la structure ;
- **La conduite de ces séances en sécurité**, en tenant compte de la diversité des pratiquants (notamment des publics en situation de handicap) et des règles pédagogiques et de sécurité ;

LE BPJEPS ACTIVITÉS DU VOLLEY-BALL ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Code RNCP : 40481 Certifié par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

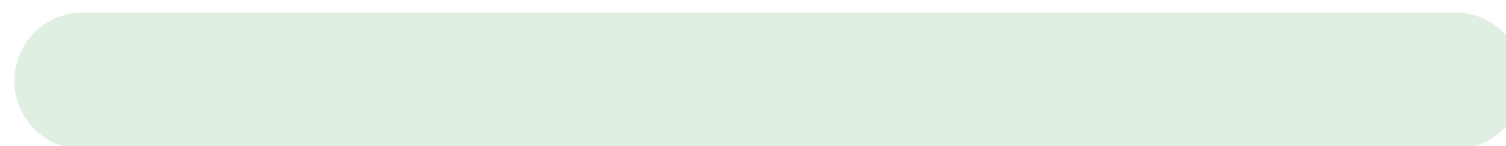
Date de publication de la fiche : 17/02/2025

La possession du diplôme confère à son titulaire **les compétences suivantes** qu'il assure en autonomie pédagogique :

- **L'évaluation des séances et des cycles de progression** afin d'ajuster les contenus et faciliter la progression des pratiquants ;
- **La participation à la dynamique interne de la structure**, notamment en contribuant à la gestion, à l'organisation et à l'optimisation des actions sportives et d'animation.

3.

L'entrée en formation BPJEPS MAPST et BPJEPS AVB&DA



INSCRIPTION EN FORMATION

Fournir avant le 18 juillet 2026 :

- Attestation de Formation « Premiers secours citoyens (PSC) – **Prérequis Obligatoire.**
- Certificat médical de non-contre-indication à l'enseignement et à la pratique des “Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous” ou des “Activités du Volley-ball et Disciplines Associées” (moins d'un an à la date de l'entrée en formation) – **Prérequis Obligatoire.**
- Si - de 26 ans : Copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
Prérequis Obligatoire
- Copie très lisible de la carte d'identité/passeport/titre de séjour
Prérequis Obligatoire.

TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER DE CANDIDATURE

à l'adresse suivante : <https://www.ifsvb.fr/>



INSCRIPTION EN FORMATION

- Réussite au test d'exigences préalables du BPJEPS MAPST ou test technique volley-ball du BPJEPS AVB&DA - **Prérequis obligatoire**
- Numéro France Travail.
- Attestation CAF pour les candidats de l'ACI, allocataire du revenu de solidarité active (RSA).
- Candidature IAE via la plateforme de l'inclusion
- Disposer d'une structure d'alternance **à l'entrée en formation.**

NB : Le BPJEPS MAPST et AVB&DA n'ont aucune exigence (scolaire) de diplôme préalable



Pour toutes informations et un accompagnement pour cette recherche :

Contact IFSVB : **Gino TURLEPIN** - 06 77 17 58 05
relations.entreprises@cd92.onmicrosoft.com



ACCÈS A LA FORMATION **BPJEPS MAPST**

Les **Tests d'Exigences Préalables** à l'entrée en formation (TEP)



Inscription sur le site de l'ARFA (cliquez [ICI](#)).



Documents nécessaires

photo, pièce d'identité et certificat médical de non contre indication à la pratique **ET** à l'encadrement.



Test navette Luc Leger

test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des "Bips".



Test d'habiletés motrices

enchainer 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.



70€ frais d'inscription



ACCÈS A LA FORMATION **BPJEPS AVB & DA**

Les **Tests techniques** préalables à l'entrée en formation



Renseignements :

Par mail :
relations.entreprises@cd92.onmicrosoft.com
Par tél : 06 77 17 58 05



Test technique individuelle :

enchaîner des manchettes et passes avec ou sans filet avec un partenaire.



Test de service/ attaque

enchaîner un service dans une zone définie avant de faire une relance/ passe et attaque à une main du terrain adverse en précision.



Dispense :

sportif de haut niveau sur liste ministérielle, titulaire de diplômes d'entraîneurs FF Volley.



Test technique enchaînement

enchaîner des manchettes et passes avec filet avec un partenaire et des enchaînements de tâches.





BPJEPS AVB & DA

TEST TECHNIQUE VOLLEY-BALL

Prochaine session

- **Date** : Le **4 septembre 2026**.
- **Lieu** : Au **gymnase des Bas Coquarts**,
8 Avenue de Montrouge, 92340, Bourg-la-Reine.

DISPENSES TEP AVB & DA

Article 8 de l'arrêté du 5 février 2025

Les sportifs de haut niveau en volley-ball ou beach-volley et les personnes titulaires de diplômes fédéraux de la FFVolley ou d'État en volley-ball sont dispensés de test technique préalable à l'entrée en formation.



DISPENSES TEP MAPST

Article 9 de l'arrêté du 9 novembre 2024 modifié

Le titulaire **d'une qualification inscrite à l'annexe II.I du Code du sport ou à l'annexe IX de l'arrêté du 9 novembre 2024**, du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Multi Activités Physiques ou Sportive pour Tous » (BPJEPS 3 BC) :

- **est dispensé des tests technique** (test navette Luc Léger et test d'habiletés motrices) préalables à l'entrée en formation.
- **et/ou obtient les unités capitalisables (BC)** correspondantes du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Multi Activités Physiques ou Sportive pour Tous ».





ACCES A LA FORMATION BPJEPS MAPST ET AVB & DA

Entretiens de motivation

- **Date** : Du **18 août au 3 septembre 2026**.
- **Lieu** : Institut de Formation pour le Sport et le Volley-Ball,
15 Avenue de Montrouge, 92340, Bourg-la-Reine.

TIMELINE 2026/27

IFSVB - BPJEPS

**DATE LIMITE DE
RETOUR DU DOSSIER**

18 juillet 2026



AOÛT



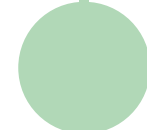
TEST TECHNIQUE

BPJEPS MAPST

jusqu'à juillet 2026

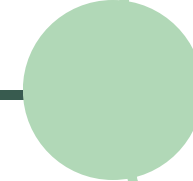
ENTRETIEN DE SÉLECTION

du 18 août au 3 septembre 2026



**BPJEPS AVB&DA
TEST TECHNIQUE**

4 septembre 2026



**DÉCISION D'INTÉGRATION
À LA FORMATION**

25 septembre 2026



**BPJEPS AVB&DA
FORMATION**

du 25 septembre 2026 au 30 septembre 2027



SEPTEMBRE



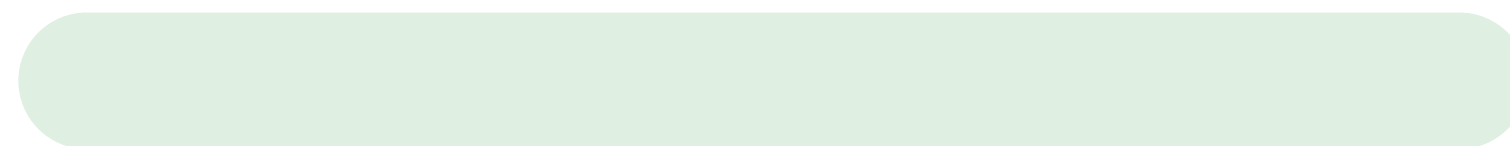
FORMATION

BPJEPS MAPST

du 25 septembre 2026 au 30 septembre 2027

4.

Les formations en alternance **BPJEPS MAPST et BPJEPS AVB & DA**



ORGANISATION TEMPORELLE BPJEPS MAPST

DATES

- la formation débute le 25 septembre 2026.
- les cours ont lieu jusqu'au 30 juin 2027.

NB : la formation se termine le 30 septembre 2027.

VOLUME

- **710h** en centre ;
- **450h** en entreprise

VOLUME HEBDOMADAIRE

- **20h** en cours ;
- **10h** en structure d'alternance

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

8h

9h

10h

11h

12h

13h

14h

15h

16h

17h

18h

19h

20h

Salle de formation
Gymnase des Bas Coquarts
(Bourg-la-reine)

Centre de formation
IFSVB

Structure d'accueil

10h /semaine

En fonction des besoins de la structure

Centre de formation
IFSVB
(Salle des bas coquarts)

Centre de formation
IFSVB
(Gymnase des bas coquarts)

Structure d'accueil

10h /semaine

En fonction des besoins de la structure

Structure d'accueil

10h par semaine

En fonction des besoins de la structure

Emploi du temps type
(hebdomadaire)

BPJEPS MAPST

20h en formation
10h en alternance

Nature et lieu	N° S	Deb sem	Fin sem	Dates Préfo et Form	Formation en Centre					Vol H Centre	Examen	Entreprise
					Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend			
IFSVB	37	7-sept.	11-sept.	7-11 sept	6	6	6	6	6	30		0
IFSVB	38	14-sept.	18-sept.	14-18 sept	6	6	6	6	6	30		0
IFSVB	39	21-sept.	25-sept.	21-25 sept	6	6	6	6	6	30	6	0
IFSVB	40	28-sept.	2-oct.	28 sept-2 oct	5	5		5	5	20		10
IFSVB	41	5-oct.	9-oct.	5-9 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20	5	10
IFSVB	42	12-oct.	16-oct.	12-16 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20	5	10
IFSVB	43	19-oct.	23-oct.	19-23 oct	5	5		5	5	20		10
IFSVB	44	26-oct.	31-oct.	26-31 oct	5	5		5	5	20		10
IFSVB	45	2-nov.	6-nov.	2-6 nov	5	5		5	5	20		10
IFSVB	46	9-nov.	13-nov.	9-13 nov	5	5	férié	5	5	20		10
IFSVB	47	16-nov.	20-nov.	16-20 nov	5	5		5	5	20		10
IFSVB	48	23-nov.	27-nov.	23-27 nov	5	5		5	5	20		10
IFSVB	49	30-nov.	4-déc.	30 nov-4 dec	5	5		5	5	20		10
IFSVB	50	7-déc.	11-déc.	7-11 dec	5	5		5	5	20		10
IFSVB	51	14-déc.	18-déc.	14-18 dec	5	5		5	5	20		10
Congés	52	21-déc.	25-déc.	21-25 dec	Congés*	Congés*	férié	Congés*	férié			
IFSVB	1	28-déc.	1-janv.	28 dec-1 jan	5	5		5	férié	15		10
IFSVB	2	4-janv.	8-janv.	4-8 jan	5	5		5	5	20		10
IFSVB	3	11-janv.	15-janv.	11-15 jan	5	5		5	5	20		10
IFSVB	4	18-janv.	22-janv.	18-22 jan	5	5		5	5	20		10
IFSVB	5	25-janv.	29-janv.	25-29 jan	5	5		5	5	20		10
IFSVB	6	1-févr.	5-févr.	1-5 fev	5	5		5	5	20		10
IFSVB	7	8-févr.	12-févr.	8-12 fev	5	5		5	5	20		10
IFSVB	8	15-févr.	19-févr.	15-19 fev	5	5		5	5	20		10
Congés	9	22-févr.	26-févr.	22-26 fev	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*			
IFSVB	10	1-mars	5-mars	1-5 mars	5	5		5	5 EF3.1	20		10
IFSVB	11	8-mars	12-mars	8-12 mars	5 EF1	5		5	5	20		10
IFSVB	12	15-mars	19-mars	15-19 mars	5 EF2	5		5	5	20		10
IFSVB	13	22-mars	26-mars	22-26 mars	5	5		5	5	20		10
IFSVB	14	29-mars	2-avr.	29 mars-2 avr	férié	5		5	5	15		10
IFSVB	15	5-avr.	9-avr.	5-9 avr	5	5		5	5 EF3.4	20		10
IFSVB	16	12-avr.	16-avr.	12-16 avr	5	5		5	5 EF3.3	20		10
Congés	17	19-avr.	23-avr.	19-23 avr	Congés*	Congés*	EC BC3	Congés*	Congés*			
IFSVB	18	26-avr.	30-avr.	26-30 avr	5	5		5	5	20		10
IFSVB	19	3-mai	7-mai	3-7 mai	5	5		férié	5	15		10
IFSVB	20	10-mai	14-mai	10-14 mai	5	5		5	5	20	10	10
IFSVB	21	17-mai	21-mai	17-21 mai	férié	5		5	5	15		10
IFSVB	22	24-mai	28-mai	24-28 mai	5	5		5	5	20		10
IFSVB	23	31-mai	4-juin	31 mai-4 juin	5	5		5	5	20		10
IFSVB	24	7-juin	11-juin	7-11 juin	5	5	Rattrap age BC3	5	5	20		10
IFSVB	25	14-juin	18-juin	14-18 juin	5	5		5	5	20		10
IFSVB	26	21-juin	25-juin	21-25 juin	5 EC BC1	5	5	5	5	20	10	10
IFSVB	27	28-juin	29-juin	28-29 juin	5 EC BC2	5				10		
STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
IFSVB	36	30-août	3-sept.	30 aout-3 sept								
IFSVB	37	6-sept.	10-sept.	6-10 sept		R BC1					5	
IFSVB	38	13-sept.	17-sept.	13-17 sept		R BC2						
IFSVB	39	20-sept.	24-sept.	20-24 sept								
IFSVB	40	27-sept.	1-oct.	27 sept-1 oct								
Volume horaire Total (hors Préformation)										710		450

LE PLANNING ANNUEL DU BPJEPS MAPST 26-27

	EPEF visées à l'article 5	EPMS visées à l'article 6	BC 3
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l' <u>article L.221-2 du code du sport</u> .	TEP (épreuve 1)		
Une qualification inscrite à l'annexe II-1 du <u>code du sport</u> ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l' <u>arrêté du 9 mars 2020</u>	TEP		
TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191	TEP		
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191			
UC (*) 3 ou 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191			Allègement
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191			

DISPENSES ÉQUIVALENCES BPJEPS MAPST

Annexe - Arrêté du 9 novembre 2024 modifié

- Dispensé
- Dispensé / allègement (uniquement les TEP)
- Non dispensé

LES MODULES DE FORMATION DU **BPJEPS MAPST**

BC1 : Conception et mise en œuvre du projet d'animation (120 heures) :

Maîtriser l'ingénierie de projet : de l'analyse des besoins à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions d'animation intégrées au projet de la structure.

BC2 : Valorisation des activités et projets (100 heures) :

Développer les outils de communication, de coordination et de valorisation des activités du volleyball et disciplines associées au sein d'un projet collectif.

BC3 : Conception, conduite en sécurité et évaluation de séances et cycles d'activités physiques ou sportives (APEC, APEN, APJS) (400 heures) :

Assurer l'encadrement en sécurité de séances et cycles d'apprentissage, adapter les contenus aux publics, évaluer la progression et réguler sa pratique.

Bloc transversal et suivi (90 heures) :

Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.

ORGANISATION TEMPORELLE BPJEPS AVB&DA

DATES

- la formation débute le 25 septembre 2026.
- les cours ont lieu jusqu'au 30 juin 2027.

NB : la formation se termine le 30 septembre 2027.

VOLUME

- **710h** en centre ;
- **450h** en entreprise.

VOLUME HEBDOMADAIRE

- **20h** en cours ;
- **10h** en structure d'alternance «Volley-Ball ».

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

8h

9h

10h

11h

12h

13h

14h

15h

16h

17h

18h

19h

20h

Centre de formation
IFSVB

Salle de formation
Gymnase des Bas Coquarts
(Bourg-la-reine)

Structure d'accueil

10h /semaine

En fonction des besoins de la structure

Centre de formation
IFSVB
(Stade Jean Jaurès, Chaville)

Centre de formation
CREPS d'Ile de France
(Chatenay-Malabry)

Structure d'accueil

10h /semaine

En fonction des besoins de la structure

Structure d'accueil

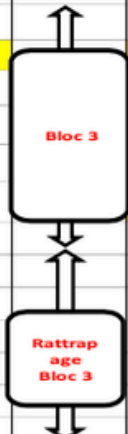
10h par semaine
En fonction des besoins de la structure

Emploi du temps type
(hebdomadaire)

BPJEPS AVBDA

20h en formation
10h en alternance

N° S	Nature et lieu	N° S	Deb sem	Fin sem	Dates Préfo et Form	Formation en Centre					Vol H Centre	Examen	Entreprise
						Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend			
1	IFSVB	37	7-sept.	11-sept.	7-11 sept	6	6	6	6	6	30		0
2	IFSVB	38	14-sept.	18-sept.	14-18 sept	6	6	6	6	6	30		0
3	IFSVB	39	21-sept.	25-sept.	21-25 sept	6	6	6	6	6	30	6	0
4	IFSVB	40	28-sept.	2-oct.	28 sept-2 oct	5	5		5	5	20		10
5	IFSVB	41	5-oct.	9-oct.	5-9 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20	5	10
6	IFSVB	42	12-oct.	16-oct.	12-16 oct	5	5		5	EPMSP 1 5	20	5	10
7	IFSVB	43	19-oct.	23-oct.	19-23 oct	5	5		5	5	20		10
8	IFSVB	44	26-oct.	31-oct.	26-31 oct	5	5		5	5	20		10
9	IFSVB	45	2-nov.	6-nov.	2-6 nov	5	5		5	5	20		10
10	IFSVB	46	9-nov.	13-nov.	9-13 nov	5	5	férié	5	5	20		10
11	IFSVB	47	16-nov.	20-nov.	16-20 nov	5	5		5	5	20		10
12	IFSVB	48	23-nov.	27-nov.	23-27 nov	5	5		5	5	20		10
13	IFSVB	49	30-nov.	4-déc.	30 nov-4 dec	5	5		5	5	20		10
14	IFSVB	50	7-déc.	11-déc.	7-11 dec	5	5		5	5	20		10
15	IFSVB	51	14-déc.	18-déc.	14-18 dec	5	5		5	5	20		10
16	Congés	52	21-déc.	25-déc.	21-25 dec	Congés*	Congés*	férié	Congés*	férié			
17	IFSVB	1	28-déc.	1-janv.	28 dec-1 jan	5	5		5	férié	15		10
18	IFSVB	2	4-janv.	8-janv.	4-8 jan	5	5		5	5	20		10
19	IFSVB	3	11-janv.	15-janv.	11-15 jan	5	5		5	5	20		10
20	IFSVB	4	18-janv.	22-janv.	18-22 jan	5	5		5	5	20		10
21	IFSVB	5	25-janv.	29-janv.	25-29 jan	5	5		5	5	20		10
22	IFSVB	6	1-févr.	5-févr.	1-5 fev	5	5		5	5	20		10
23	Congés	7	8-févr.	12-févr.	8-12 fev	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*			
24	IFSVB	8	15-févr.	19-févr.	15-19 fev	5	5		5 EF3	5	20		10
25	IFSVB	9	22-févr.	26-févr.	22-26 fev	5	5		5	5	20		10
26	IFSVB	10	1-mars	5-mars	1-5 mars	5	5		5	5	20		10
27	IFSVB	11	8-mars	12-mars	8-12 mars	5 EF1	5		5	5	20		10
28	IFSVB	12	15-mars	19-mars	15-19 mars	5 EF2	5		5	5	20		10
29	IFSVB	13	22-mars	26-mars	22-26 mars	5	5		5	5	20		10
30	IFSVB	14	29-mars	2-avr.	29 mars-2 avr	férié	5		5	5	15		10
31	Congés	15	5-avr.	9-avr.	5-9 avr	Congés*	Congés*		Congés*	Congés*			
32	IFSVB	16	12-avr.	16-avr.	12-16 avr	5	5		5	5	20		10
33	IFSVB	17	19-avr.	23-avr.	19-23 avr	5	5		5	5	20		10
34	IFSVB	18	26-avr.	30-avr.	26-30 avr	5	5		5	5	20		10
35	IFSVB	19	3-mai	7-mai	3-7 mai	5	5		férié	5	15		10
36	IFSVB	20	10-mai	14-mai	10-14 mai	5	5		5	5	20	10	10
37	IFSVB	21	17-mai	21-mai	17-21 mai	férié	5		5	5	15		10
38	IFSVB	22	24-mai	28-mai	24-28 mai	5	5		5	5	20		10
39	IFSVB	23	31-mai	4-juin	31 mai-4 juin	5	5		5	5	20		10
40	IFSVB	24	7-juin	11-juin	7-11 juin	5	5		5	5	20		10
41	IFSVB	25	14-juin	18-juin	14-18 juin	5	5		5	5	20		10
42	IFSVB	26	21-juin	25-juin	21-25 juin	5	5		5	5	20	10	10
43	IFSVB	27	28-juin	29-juin	28-29 juin	5	Bloc 1 5 Bloc 2				10		
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
44	IFSVB	36	30-août	3-sept.	30 aout-3 sept								
45	IFSVB	37	6-sept.	10-sept.	6-10 sept		R Bloc 1					5	
46	IFSVB	38	13-sept.	17-sept.	13-17 sept		R Bloc 2						
47	IFSVB	39	20-sept.	24-sept.	20-24 sept								
48	IFSVB	40	27-sept.	1-oct.	27 sept-1 oct								
Volume horaire Total (hors Préformation)											710		450



LE PLANNING ANNUEL DU BPJEPS AVB & DA 25-26

	EPEF visées à l'article 4	EPMS visées à l'article 5	BC 3
Sportif de haut niveau en volley-ball, beach-volley ou para-volley (volley assis) inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	TEP		
UC(*) 3 ou 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « activité du volley-ball et disciplines associées » RNCP 36823	TEP		Allègement
UC(*) 3 et 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « activité du volley-ball et disciplines associées » RNCP 36823	TEP		
Certificat d'animateur, ou d'initiateur, ou d'éducateur de volley-ball, ou diplôme régional d'entraîneur 1, délivré par la Fédération française de volley	TEP		
Certificat d'animateur, ou d'initiateur, ou d'éducateur de volley-ball, ou diplôme régional d'entraîneur 1 délivré par la Fédération française de volley justifiant de deux années d'expérience d'encadrement sportif du volley-ball au cours des cinq dernières années	TEP		
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191	TEP		
UC (*) 3 et 4 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » - RNCP37191			

DISPENSES ÉQUIVALENCES BPJEPS AVB & DA

Annexe - Arrêté du 5 février 2025
modifié

- Dispensé
- Dispensé / allègement
(uniquement les TEP)
- Non dispensé

LES MODULES DE FORMATION DU **BPJEPS AVB & DA**

BC1 : Conception et mise en œuvre du projet d'animation (120 heures) :

Maîtriser l'ingénierie de projet : de l'analyse des besoins à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions d'animation intégrées au projet de la structure.

BC2 : Valorisation des activités et projets (100 heures) :

Développer les outils de communication, de coordination et de valorisation des activités du volleyball et disciplines associées au sein d'un projet collectif.

BC3 : Conception, conduite en sécurité et évaluation de séances et de cycles AVB et DA (400 heures) :

Assurer l'encadrement en sécurité de séances et cycles d'apprentissage, adapter les contenus aux publics, évaluer la progression et réguler sa pratique.

Bloc transversal et suivi (90 heures) :

Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.

LE POSITIONNEMENT DU **BPJEPS MAPST ET AVB & DA**

Procédure :

Se réalise en début de formation sous la forme d'**un entretien**. Le positionnement prend en compte les différentes expériences du candidat pour bénéficier, **le cas échéant, d'allègements d'heures ou d'équivalences de BC**. En effet, le BPJEPS est composé de 4 BC pouvant se valider indépendamment des unes des autres. Il permet, le cas échéant, d'envisager des dispenses au regard du profil du candidat et des référentiels professionnels et de certification.

Les équivalences du diplôme BPJEPS MAPST

Référencées dans **l'Arrêté du 9 novembre 2024** portant création de la mention « Multi Activités Physiques ou Sportive pour Tous » du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Educateur sportif ».

Les équivalences du diplôme BPJEPS AVB&DA

Référencées dans **l'arrêté du 5 février 2025** portant création de la mention « Activité du Volley-ball et Disciplines Associées » du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Educateur sportif ».

L'OBTENTION DU BPJEPS MAPST (1/4)

Les modalités d'évaluation

Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en multi-activités physiques ou sportives pour tous qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.

1. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la première famille d'activités physiques choisie parmi : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux d'opposition ou activités physiques en espace naturel, suivie d'une soutenance et d'un entretien.
2. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la deuxième famille d'activités physiques choisie suivie d'une soutenance et d'un entretien.
3. Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien.

L'OBTENTION DU **BPJEPS MAPST** (2/4)

La certification :

Le diplôme est divisé en 4 Bloc de Compétences (BC). Pour l'obtenir, ces 4 BC doivent être validées.

BC1, Conception et mise en œuvre du projet d'animation : Maîtriser l'ingénierie de projet : de l'analyse des besoins à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions d'animation intégrées au projet de la structure.

BC2, Valorisation des activités et projets : Développer les outils de communication, de coordination et de valorisation des activités physiques ou sportives au sein d'un projet collectif.

BC3, Conception, conduite en sécurité et évaluation de séances et cycles d'activités physiques ou sportives (APEC, APEN, APJS) : Assurer l'encadrement en sécurité de séances et cycles d'apprentissage, adapter les contenus aux publics, évaluer la progression et réguler sa pratique.

Bloc transversal et suivi : Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.

L'OBTENTION DU BPJEPS MAPST (3/4)

Les modalités certifications sont les suivantes :

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation (1^e passage : 21 juin 2027 – 2^e passage : 07/09/2027);

BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure (1^e passage : 28 juin 2027 – 2^e passage : 14/09/2027);

BC3 : Concevoir, conduire et évaluer des séances et cycles d'apprentissage des activités physiques ou sportives (1^e passage : 1 avril au 30 mai 2027 – 2^e passage : 1 mai au 30/09/2027).

Bloc transversal et suivi : Construire sa posture professionnelle et sa réflexion éthique. Intégrer les modules de citoyenneté, laïcité, prévention, transition écologique, développement durable et accompagnement au projet professionnel. (Tout au long du parcours).

L'OBTENTION DU BPJEPS MAPST (4/4)

Six évaluations formatives (EF) : ces épreuves ne valent pas certification, mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

EF1 : Réaliser un document de synthèse de présentation de son projet professionnel, de la structure d'accueil, du public du projet pédagogique et du projet d'évènement envisagé ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (8 mars 2027).

EF2 : Réaliser un support visuel ou écrit (diaporama, brochures, affiches) de son choix de l'action de valorisation d'activité ou de projet de sa structure d'alternance; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (15 mars 2027).

EF3.1 : Vérifier les connaissances du stagiaire à mettre en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques d'entre en corporel (APEC) (4 mars 2027).

EF3.2 : Vérifier les connaissances du stagiaire relatives à mettre en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques et jeux sportifs (APJS). (5 mars 2027).

EF3.3 : Vérifier les connaissances du stagiaire relatives à mettre en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques en espace naturel (16 avril 2027).

EF3.4 : Vérifier les connaissances et compétences du stagiaire relatives à la conception, la structuration et l'analyse d'un cycle d'animation portant sur une ou plusieurs nouvelles activités physiques, conformément aux attendus du BC3-2 duBPJEPS MAPST. (9 avril 2027).

L'OBTENTION DU BPJEPS AVB & DA

Les modalités d'évaluation

1. Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation faisant l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.
2. Production d'un document comprenant un cycle d'animation en activité du volley-ball ou en disciplines associées. L'une des séances d'animation du cycle fait l'objet d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien.
3. Production d'un document comprenant un cycle d'apprentissage en volley-ball. L'une des séances d'apprentissage du cycle fait l'objet d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien.

L'OBTENTION DU **BPJEPS AVB & DA**

Quatre évaluations certificatives, valident les compétences attendues par le diplôme :

BC1 : Élaborer un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. Planifier, mettre en œuvre et évaluer une action d'animation ou de développement (23 juin 2027).

BC2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication ou de promotion d'un projet. Participer à l'organisation et à la valorisation d'événements ou d'actions locales.

BC3 : Animation en volley-ball au sein de l'organisme de formation (avril à septembre 2027).

Bloc transversal et suivi : Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.

L'OBTENTION DU BPJEPS AVB & DA

Trois évaluations formatives (EF) :

EF1 : Réaliser un document de synthèse de présentation de son projet professionnel, de la structure d'accueil, du public, du projet pédagogique et du projet d'événement envisagé ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (8 mars 2027).

EF2 : Réaliser un support visuel ou écrit (diaporama, brochure, affiche) de l'action de valorisation d'activité ou du projet de sa structure d'alternance ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (15 mars 2027).

EF3 : Vérifier les connaissances du stagiaire à mettre en place et à animer une séance d'apprentissage dans les activités du volley-ball et des disciplines associées. (18 février 2027).

MÉTHODES UTILISÉES PAR LES FORMATEURS DU BPJEPS MAPST ET DU BPJEPS AVB & DA

Méthodes :

- Alternance de données génériques et spécifiques grâce à des retours constants entre les apports scientifiques et les exemples de terrain tirés du milieu professionnel.
- Co-construction des savoirs partagés entre l'équipe de formateurs, de tuteurs et du groupe de stagiaires.
- Démarche de travail inductive devant favoriser la résolution de problématiques professionnelles.
- Utilisation variée de discours oraux, de rapports écrits, de supports vidéos, de travaux dirigés en sous-groupes et de lectures personnelles.
Apprentissage de l'encadrement des multi-activités physiques ou sportives pour tous par la pédagogie de la découverte et expérimentale (**spécifique au BPJEPS MAPST**).



LES PLUS DE LA FORMATION

BPJEPS MAPST À L'IFSVB



- **Une équipe pédagogique au top**

Les formateurs dans chaque domaine de pratique ont une importante expérience de terrain.

- **Une formation riche et diversifiée**

Les pratiques des familles d'activités sont dispensées chaque semaine. Des stages "Activités physiques en Espace Naturel" sont proposés pendant les vacances scolaires pour offrir des volumes d'heures de pratique complémentaires à la théorie.

- **Un fort accompagnement individuel**

Les formateurs sont disponibles pour accompagner au plus juste les éducateurs en formation. Les salariés de l'IFSVB sont également formés pour aider chaque personne à s'accomplir en tant qu'éducateur.

LES PLUS DE LA FORMATION

BPJEPS MAPST À L'IFSVB

- **Des moyens matériels et pédagogiques optimisés**

Des terrains et équipements sportifs appropriés (BOURG LA REINE). La plateforme Digiforma permet à chaque stagiaire de se connecter aux cours en ligne et communiquer avec les services pédagogiques et les formateurs.

- **Une pédagogie adaptée**

Le suivi pédagogique est le cœur de notre métier. Les formateurs ont avant tout été des éducateurs sportifs qui connaissent le terrain et qui savent se réinventer et s'adapter au monde sportif en constante évolution.



LES PLUS DE LA FORMATION

BPJEPS AVB & DA À L'IFSVB



- **Une équipe pédagogique au top**

Les formateurs dans chaque domaine de pratique ont une expérience de terrain de haut niveau soit en tant que joueur soit en tant qu'entraîneur au sein des clubs franciliens.

- **Une formation riche et diversifiée**

Une transversalité dans les pratiques à travers les disciplines associées du volley-ball (Beach-Volley ; volley santé, volley-assis, soft volley) avec des formateurs spécialisés issus du monde fédéral et associations.

- **Un fort accompagnement individuel**

Les formateurs sont disponibles pour accompagner au plus juste les éducateurs en formation. Les salariés de l'IFSVB sont également formés pour aider chaque personne à s'accomplir en tant qu'éducateur.

LES PLUS DE LA FORMATION BPJEPS AVB & DA À L'IFSVB

- **Des moyens matériels et pédagogiques optimisés**

Des terrains et équipements sportifs appropriés (BOURG LA REINE-CHAVILLE - CREPS Île de France). La plateforme Digiforma permet à chaque stagiaire de se connecter aux cours en ligne et communiquer avec les services pédagogiques et les formateurs.

- **Une pédagogie adaptée**

Le suivi pédagogique est le cœur de notre métier. Les formateurs ont avant tout été des éducateurs sportifs qui connaissent le terrain et qui savent se réinventer et s'adapter au monde sportif en constante évolution.



LES CERTIFICATIONS DU BPJEPS MAPST

Quatre évaluations certificatives, valident les compétences attendues par le diplôme :

BC1 : Élaborer un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. Planifier, mettre en œuvre et évaluer une action d'animation ou de développement (23 juin 2027).

BC2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication ou de promotion d'un projet. Participer à l'organisation et à la valorisation d'événements ou d'actions locales.

BC3 : Animation en volley-ball au sein de l'organisme de formation (avril à septembre 2027)

Bloc transversal et suivi : Construire sa posture professionnelle et sa réflexion éthique. Intégrer les modules de citoyenneté, laïcité, prévention, transition écologique, développement durable et accompagnement au projet professionnel (Tout au long du parcours).

Bloc transversal et suivi : Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.



LES CERTIFICATIONS DU BPJEPS MAPST

Six évaluations formatives (EF),

- **EF1** : Réaliser un document de synthèse de présentation de son projet professionnel, de la structure d'accueil, du public du projet pédagogique et du projet d'évènement envisagé ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (8 mars 2026).
- **EF2** : Réaliser un support visuel ou écrit (diaporama, brochures, affiches) de son choix de l'action de valorisation d'activité ou de projet de sa structure d'alternance; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (15 mars 2027).
- **EF3.1** : vérifier les connaissances du stagiaire à me re en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques d'entre en corporel (APEC). (4 mars 2027).
- **EF3.2** : Vérifier les connaissances du stagiaire relatives à me re en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques et jeux sportifs (APJS). (5 mars 2027).
- **EF3.3** : Vérifier les connaissances du stagiaire relatives à me re en place une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans le domaine des activités physiques. (16 avril 2027).
- **EF3.4** : Vérifier les connaissances et compétences du stagiaire relatives à la conception, la structuration et l'analyse d'un cycle d'animation portant sur une ou plusieurs nouvelles activités physiques, conformément aux attendus du BC3-2 du BPJEPS MAPST. (9 avril 2027).



LES CERTIFICATIONS DU BPJEPS AVB & DA

Quatre évaluations certificatives, valident les compétences attendues par le diplôme :

BC1 : Élaborer un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. Planifier, mettre en œuvre et évaluer une action d'animation ou de développement. (23 juin 2027).

BC2 : Mettre en œuvre une stratégie de communication ou de promotion d'un projet. Participer à l'organisation et à la valorisation d'événements ou d'actions locales.

BC3 : Animation en volley-ball au sein de l'organisme de formation (avril à septembre 2027).

Bloc transversal et suivi : Acquérir les prérequis légaux, sociaux et méthodologiques du métier d'éducateur sportif. Développer la posture réflexive, la citoyenneté et la responsabilité professionnelle.



LES CERTIFICATIONS DU BPJEPS AVB & DA

Trois évaluations formatives (EF) :

EF1 : Réaliser un document de synthèse de présentation de son projet professionnel, de la structure d'accueil, du public, du projet pédagogique et du projet d'événement envisagé ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (8 mars 2027).

EF2 : Réaliser un support visuel ou écrit (diaporama, brochure, affiche) de l'action de valorisation d'activité ou du projet de sa structure d'alternance ; le présenter oralement au jury en utilisant, si possible, des supports informatiques. (15 mars 2027).

EF3 : Vérifier les connaissances du stagiaire à mettre en place et à animer une séance d'apprentissage dans les activités du volley-ball et des disciplines associées. (18 février 2027).



SATISFACTION BPJEPS

BPJEPS MAPST

- **83%** en 2024-25
- **89%** en 2023-24
- **71%** en 2022-23
- **91%** en 2021-22

BPJEPS AVB & DA

- **89%** en 2024-25
- **81%** en 2023-24
- **76%** en 2022-23
- **100%** en 2021-22

BPJEPS ASC mention VB*

- **92%** en 2019-20
- **92%** en 2020-21
- **100%** en 2021-22

*BPJEPS Activités Sports Collectifs Mention Volley-ball (Remplacé par le BPJEPS AVB&DA en 2025)

RÉUSSITE BPJEPS

BPJEPS MAPST

- **83%** en 2024-25
- **71%** en 2023-24
- **100%** en 2022-23
- **85%** en 2021-22

BPJEPS AVB & DA*

- **100%** en 2024-25
- **89%** en 2023-24
- **100%** en 2022-23
- **100%** en 2021-22

BPJEPS ASC mention VB*

- **100%** en 2019-20
- **81%** en 2020-21
- **100%** en 2021-22

*BPJEPS Activités Sports Collectifs Mention Volley-ball (Remplacé par le BPJEPS AVB&DA en 2025)

INSERTION PROFESSIONNELLE - BPJEPS MAPST (APT)

- **Session 2024/2025 (8 diplômés)** : 44,4% en poursuite de parcours (DEJEPS – CQP) – 22,2% en CDD ou CDI dans l'encadrement sportif.
- **Session • 2023/2024 (5 diplômés)** : 40 % en contrat CDD, CDI ou Indépendant dans l'encadrement sportif – 60% en recherche d'emploi.
- **Session • 2022/2023 (8 diplômés)** : 37.5 % en CDD, CDI ou Indépendant dans l'encadrement sportif – 37.5 % en recherche d'emploi – 23% en poursuite de parcours diplômant.
- **Session 2021/2022 (12 diplômés)** : 90% en CDD, CDI ou Indépendant dans l'encadrement sportif – 10% en recherche d'emploi.

INSERTION PROFESSIONNELLE - BPJEPS ASC MENTION VOLLEY-BALL*

- **Session 2020/2021 (9 diplômés)** : 22% en poursuite de parcours (DEJEPS Volley-Ball, CQP...) – 67% en Contrat (CDD, CDI, vacation...) dans l'encadrement sportif – 11% en reconversion professionnelle.
- **Session 2021/2022 (15 diplômés)** : 33% en poursuite de parcours (DEJEPS Volley-Ball, CQP...) – 54% en CDD ou CDI dans l'encadrement sportif – 13% en recherche d'emploi.

BPJEPS AVB & DA (VB & DA)

- **2024/2025 : sur 14 diplômés** : environ 53% en poursuite de parcours (DEJEPS Volley-Ball, CQP...) – environ 20% en Contrat (CDD, CDI, CD2I, Volontariat...) dans l'encadrement sportif – environ 27% en recherche d'emploi.
- **2023/2024 : sur 17 diplômés** : environ 58% en Contrat (CDD, CDI, CD2I, Volontariat...) dans l'encadrement sportif – environ 37% en recherche d'emploi et environ 5% en Service Civique.

*BPJEPS Activités Sports Collectifs Mention Volley-ball (Remplacé par le BPJEPS AVB&DA en 2026)

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES ET DÉBOUCHÉS **BPJEPS MAPST**

Éducateur sportif temps plein ou temps partiel en structure multisport, associations sportives ou collectivités locales, groupements d'employeurs (emploi mutualisé).

Intégration à la fonction publique (filière sportive) par voie de **concours** (ETAPS, catégorie B) ou recrutement contractuel à durée déterminée ou indéterminée.

Évolutions de carrière envisageables :

- Fonctions de coordination ou d'encadrement vers la conduite de projets à caractère complexe;
- Valorisation des compétences acquises dans la branche professionnelle sport pour aller vers des secteurs connexes : tourisme, commerce.

Poursuite de formation :

Une poursuite de formation est possible soit pour se spécialiser dans un domaine sportif complémentaire ou dans le domaine d'animation sociale, soit dans le champ de la pratique du sport en compétition en préparant le DEJEPS (Diplôme d'État Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport).





SUITES DE PARCOURS POSSIBLES ET DÉBOUCHÉS **BPJEPS AVB & DA**

Éducateur sportif temps plein ou temps partiel en club de volley-ball, structure multisport ou collectivités locales, groupements d'employeur (emploi mutualisé).

Poursuite de formation : DEJEPS perfectionnement sportif, mention volley-ball au CREPS Ile de France.

Intégration à la fonction publique (filière sportive) **par voie de concours** (ETAPS, catégorie B) ou recrutement contractuel à durée déterminée ou indéterminée.

Évolutions de carrière envisageable :

- Fonctions de coordination ou d'encadrement vers la conduite de projets à caractère complexe.
- Valorisation des compétences acquises dans la branche professionnelle sport pour aller vers des secteurs connexes : tourisme, commerce.

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

À l'Institut de Formation pour le Sport et le Volley-ball (IFSVB), en accord avec la **loi du 11 février 2005** en faveur des personnes en situation de handicap et concernant le droit à la compensation du handicap, **nous nous engageons à garantir un environnement inclusif et accessible** pour tous nos stagiaires, y compris ceux en situation de handicap.

Notre politique d'accessibilité **vise à promouvoir l'égalité des chances**, à **supprimer les barrières à l'apprentissage** et à **offrir des conditions optimales** pour la réussite de chacun.

Nous **évaluons les besoins spécifiques** de chaque stagiaire dès son inscription afin de **mettre en place les aménagements nécessaires**. Ainsi, **peuvent être proposés des aménagements** concernant les **supports pédagogiques** et la **mise à disposition d'équipements adaptés**, ainsi que **l'aménagement des examens et évaluations** (temps supplémentaire, aides techniques, etc ...).

Ces aménagements favorisent également la mise en place de **méthodes d'accompagnement adaptées**, notamment via la **sensibilisation du personnel de l'institut** et des **intervenants**.

ACCESSIBILITÉ PSH

La DRAJES Ile de France a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation au CPJEPS, au BPJEPS, au DEJEPS, ou au DESJEPS.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative **peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France**. La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation (**au moins 1 mois avant**).

- Pour télécharger le dossier de demande d'aménagement de formation : <https://www.ac-paris.fr/media/19736/download>
- Un dossier, téléchargeable depuis le lien ci-dessous, doit être complété. Ce dossier doit être accompagné impérativement de l'avis médical du Dr Frédéric RUSAKIEWICZ ou en second recours du Dr Béatrice DAVENNE, médecins agréés par la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) ou un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Pour **toutes informations** et **un accompagnement pour la demande**, votre référent handicap au sein de l'IFSVB :

Gino TURLEPIN

01.46.55.05.02

relations.entreprises@cd92.onmicrosoft.com

COÛT DE LA FORMATION

BPJEPS MAPST ET BPJEPS AVB & DA

Coût des frais pédagogiques (pour un employeur) :

Session août/septembre 2026 : 19€ x 710h soit 13 490 €

(préformation ACI incluse).

Traitement de dossier : **Offert**

Selon votre statut, il existe différentes possibilités de financements, dont l'Atelier Chantier d'Insertion (toutes les informations sont à retrouver sur notre site internet).



5.

Les lieux de formations

BPJEPS MAPST et BPJEPS AVB & DA



LIEUX DE FORMATION- BPJEPS MAPST



Adresse :

8 Avenue de Montrouge, 92340 Bourg-la-Reine

Accès:

RATP: RER B (Bourg la Reine, Bagneux) ou Bus 188 à partir de Porte d'Orléans ou 391 à partir de Porte de Chatillon (arrêt les Bas Coquarts).

LIEUX DE FORMATION- BPJEPS MAPST

IFSVB

formation pour le sport



Adresse :

IFSVB, 15, Avenue de Montrouge - 92340 Bourg-la-Reine

Accès :

RATP : RER B (Bourg la Reine, Bagneux) ou Bus 188 à partir de Porte d'Orléans ou 391 à partir de Porte de Chatillon (arrêt les Bas Coquarts).

LIEUX DE FORMATION- BPJEPS AVB&DA



Adresse :

8 Avenue de Montrouge, 92340 Bourg-la-Reine

Accès:

RATP: RER B (Bourg la Reine, Bagneux) ou Bus 188 à partir de Porte d'Orléans ou 391 à partir de Porte de Chatillon (arrêt les Bas Coquarts).

LIEUX DE FORMATION- BPJEPS AVB&DA

IFSVB

formation pour le sport



Adresse :

IFSVB, 15, Avenue de Montrouge - 92340 Bourg-la-Reine

Accès :

RATP : RER B (Bourg la Reine, Bagneux) ou Bus 188 à partir de Porte d'Orléans ou 391 à partir de Porte de Chatillon (arrêt les Bas Coquarts).

LIEUX DE FORMATION- BPJEPS AVB&DA

Adresse :

11 rue du Docteur Le Savoureux 92291
Châtenay-Malabry

Accès :

RATP :

- Métro Ligne 13 terminus Châtillon-Montrouge puis Bus 294 station Docteur le Savoureux.
- RER ligne B, terminus Robinson puis : Bus 195, station Mairie de Châtenay-Malabry ou bus 194 ou 294, station Docteur le Savoureux
- RER ligne B station La Croix-De-Berny puis : Bus 379 ou Bus Paladin 12 station «Les vallées» ou Bus Paladin 4 station «Mairie de Châtenay-Malabry».

Le service d'Accueil et Entretien est à votre service :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 20h
- le samedi de 8h à 10h et selon activités
- le dimanche et les jours fériés selon activités

Numéros utiles :

- Accueil : 01 41 87 20 30
- Référent sur site : 06 70 74 51 21
- Agent d'astreinte : 06 70 04 79 33
- Cadre d'astreinte : 06 80 99 54 65

Plan du CREPS IDF



LIEUX DE FORMATION- BPJEPS AVB&DA

Voiture :

- En venant de province : A86, direction Versailles, Antony, sortie Châtenay-Malabry.

- En venant de Paris : RN20 jusqu'au rond-point de la Croix de Berny, puis RN186, sortie Châtenay-Malabry.

Coordonnées GPS : 48.76667,
2.2788170 Parkings dans l'enceinte de
l'établissement



LIEUX DE FORMATION- BPJEPS AVB&DA

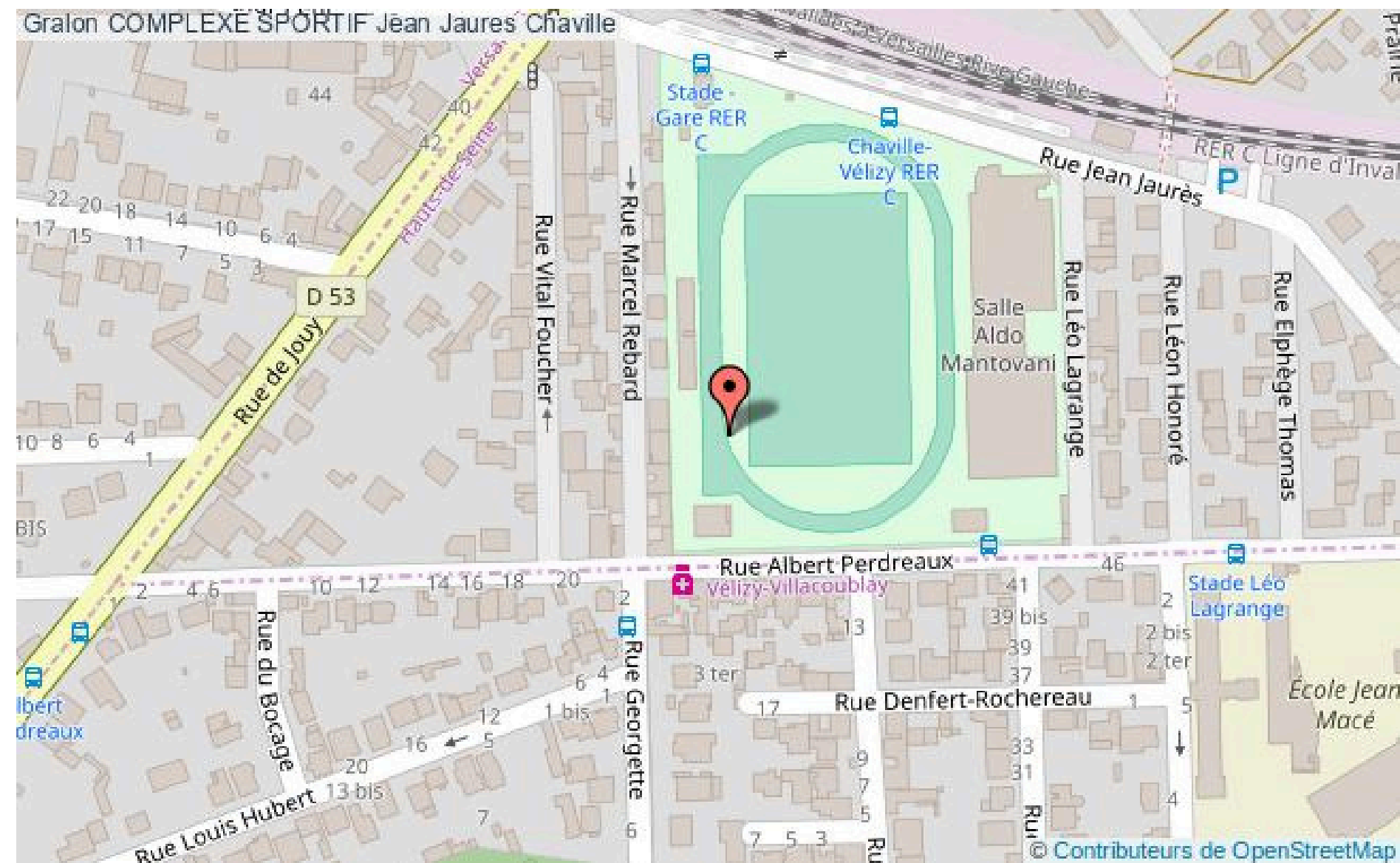
Adresse :

Adresse : 2 Rue Jean Jaurès, 92370 Chaville

Accès :

RATP :

•Le stade Jean-Jaurès est tout proche: en sortant du côté Place de Verdun, longez la place sur votre droite, passez sous le pont de chemin de fer et tournez aussitôt à gauche, vous êtes rue Jean-Jaurès - montez les marches qui permettent d'accéder au stade (terrain de football, piste d'athlétisme) - longez le stade sur votre gauche jusqu'à aboutir au gymnase Léo Lagrange



Train :

Vous devez rejoindre le stade Jean-Jaurès en vous dirigeant vers la gare Chaville-Velizy - en sortant de la gare, prenez à votre gauche la rue Anatole France, puis dans son prolongement, la rue de Jouy - passez sous le pont de chemin de fer et tournez aussitôt à gauche, vous êtes rue Jean-Jaurès - montez les marches qui permettent d'accéder au stade (terrain de football, piste d'athlétisme) - longez le stade sur votre gauche jusqu'à aboutir au gymnase Léo Lagrange



CONTACT

Evin COCHET,

Coordonnateur pédagogique de la formation BPJEPS Activité du Volley-ball et disciplines associées (AVB&DA) et Multi Activités Physiques pour Tous (MAPST).

06.15.30.63.91

e.cochet@ifsvb.fr

